



INFORMATION

/ Influenza aviaire : le virus circule actuellement sur des oiseaux marins

Publié le 08 août 2023

Depuis le début du mois de juin, un virus d'influenza aviaire hautement pathogène pour certaines espèces d'oiseaux de la faune sauvage a été mis en évidence de façon ponctuelle sur des cadavres de sternes, goélands ou mouettes en différents points des côtes bretonnes et notamment finistériennes.

Ce virus n'est pas transmissible à l'homme mais il peut affecter les oiseaux domestiques.

Afin de lutter contre ce virus, voici quelques **mesures de prévention** pour protéger les élevages avicoles.

Vous vous promenez

- > Afin de limiter la diffusion du virus, veuillez rester sur les chemins balisés et ne pas vous approcher, ni nourrir les oiseaux sauvages ;
- > Évitez tout contact avec des surfaces contaminées avec des déjections d'oiseaux ;
- > Évitez que votre chien n'approche les oiseaux ou les cadavres ;
- > Après votre promenade dans une zone fréquentée par les oiseaux marins, lavez soigneusement la semelle de vos chaussures avec un détergent (liquide vaisselle), et désinfectez-les ensuite avec une solution javellisée ;
- > Évitez de vous rendre dans un élevage de volailles ou une basse-cour.

Vous trouvez un oiseau mort

- > Ne pas le toucher et notez le lieu de découverte (si possible le géolocaliser) ;
- > Signalez-le à la mairie ou au 02 98 82 69 24 (service départemental de l'Office français de la biodiversité - OFB)

Vous êtes propriétaires d'oiseaux

- > Déclarez vos animaux à la mairie ;
- > Surveillez quotidiennement vos oiseaux et si une mortalité anormale est constatée, conservez les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire.
- > Protégez le stock d'aliments et de litière de l'humidité et aussi de tout risque de contamination (contact avec d'autres oiseaux) y compris pour l'eau et les abreuvoirs ;
- > Nettoyez et désinfectez régulièrement l'endroit où vivent les oiseaux et l'équipement utilisé pour leur entretien. Pour

ce faire, ne jamais utiliser d'eau de surface (mare, ruisseau, eau de pluie...).

- > Ne pas se rendre dans des élevages de volailles, y compris des petites fermes avec vente de produits sur place, sans prendre de précautions (nettoyer vos vêtements avant et après la visite, ne pas toucher le matériel de l'élevage ni les oiseaux...);

Pour des informations complémentaires, n'hésitez pas à vous rendre sur la page [mesures de prévention pour lutter contre l'influenza aviaire](#).



Pour rappel : la consommation de viande, de foie gras et d'œufs, et plus généralement de tout produit alimentaire à base de volaille, ne présente aucun risque pour l'Homme.

Influenza aviaire

RECOMMANDATIONS

Le virus de l'influenza aviaire circule actuellement chez les oiseaux marins



Ce virus n'est pas transmissible à l'homme mais il peut affecter les oiseaux domestiques. Il représente donc un risque pour l'élevage avicole.

Le public doit éviter tout contact avec les oiseaux sauvages y compris les plumes et les déjections

- ne pas ramasser ou toucher des oiseaux sauvages malades ou morts
- évitez tout contact avec des surfaces contaminées avec des déjections d'oiseaux
- n'entrez pas en contact avec des oiseaux domestiques

A votre retour lavez soigneusement la semelle de vos chaussures avec un détergent (liquide vaisselle) et désinfectez les ensuite avec une solution javalisée.

Si vous trouvez un oiseau mort, ne le touchez pas et ne le déplacez pas.

Signalez tout oiseau trouvé mort à la mairie de la commune de découverte ou à l'office français de la biodiversité (OFB) au 02 98 82 69 24



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



L'Alizé en phase de restructuration

Rejoignez le réseau des guides composteurs-pailleurs !



≡ **RETOUR À LA LISTE**

